

<b>Séance du 09 décembre 2019</b>	
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 10	<b>Sont présents:</b> Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Nicole COTILLARD, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT
<b>Votants:</b> 10	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Olivier BRIDOU
	<b>Secrétaire de séance:</b> Alexandre MAZURAS

### **Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 - DE 2019 026**

Le procès verbal de la séance du 13 novembre est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

### **Objet: ACCORD DE PRINCIPE SUR L'IMPLANTATION D'UNE ECOLE PRIVEE HORS CONTRAT A LA RENTREE 2020 - DE 2019 027**

*Vu la délibération du 04 septembre 2019 décidant d'intégrer le RPI de Saint Pierre les Nemours à la rentrée 2020,*

*Vu la délibération du 13 novembre 2019 décidant de la fermeture de l'école à la rentrée 2020,*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité, après la fermeture de l'école à la rentrée prochaine, de louer les locaux à une école privée laïque hors contrat ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DONNE un accord de principe sur cette possibilité ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- L'AUTORISE à signer l'ensemble des documents s'y afférent ;
- DIT que les modalités de location seront fixées à une prochaine réunion.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE 2019 022 -  
DE 2019 028**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le notaire chargé de la vente de la parcelle communale lui a demandé de modifier la délibération du 04 septembre car 2019. En effet, le numéro de la parcelle au cadastre a été modifiée suite à la division et il convient de le mentionner dans la délibération autorisant la vente ,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier la délibération du 04 septembre 2019, délibération DE\_2019\_022 comme suit :

" et de ne vendre que la parcelle cadastrée B815 "

- CHARGE Monsieur le Maire d'en informé le notaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Les colis de fin d'année des anciens ont été distribués ;
- Les décorations de Noël ont été installées ;
- Une chasse au trésor avec les enfants du village est organisée par le Comité des fêtes pour Noël elle aura lieu Mercredi 11 décembre ;
- La cérémonie des Voeux du Maire aura lieu le 24 janvier 2020 ;
- Le poteau EDF au croisement de la rue de la Montagne et de la rue du Gâtinais remplacé provisoirement après un accident de la route a été remplacé, la commune va devoir réinvestir dans une lanterne qui a elle disparue ;

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 12 décembre 2019 la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884***

**Le Maire**

**Benoit OUDIN**

